

Chronique économique

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **25 (1954)**

Heft 8

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'examen des chiffres du 2^e trimestre donne lieu aux constatations suivantes : Pour l'ensemble du canton le nombre des chômeurs a atteint un maximum en mai avec 356 personnes sans travail, pour redescendre à 296, chiffre à peu près égal à celui du mois d'avril. En 1953, le nombre des chômeurs était légèrement inférieur (200 — 172 — 202). La branche la plus touchée est l'horlogerie avec 166 sans-travail. Dans le commerce et l'administration il y a amélioration par rapport à l'an dernier. Les autres branches ont une occupation normale. Le chômage partiel est en nette progression dans l'horlogerie avec 690 personnes en avril, 772 en mai et 904 en juin 1954 contre 164 — 109 — 22 l'an dernier.

Le ralentissement des affaires dans l'horlogerie se fait tout particulièrement sentir dans le Jura. Le nombre des chômeurs totaux y était de 120 en avril, 153 en mai et 128 en juin. La décision du Président des E.U.A. Eisenhower n'arrangera pas les choses et nous ne pouvons que nous associer à toutes les protestations dont la grande presse suisse s'est fait l'écho depuis 3 semaines.

La rédaction

CHRONIQUE ECONOMIQUE

Le taux de l'intérêt en Suisse fait l'objet d'une étude rédigée par M. René Baschy, président de la Bourse des valeurs de Zurich. Il en ressort que, pendant les années qui précédèrent immédiatement la dévaluation du franc suisse, le marché de l'argent souffrait déjà d'une pléthore de capitaux. Malgré cela, le rendement de nos fonds d'Etat demeurait élevé : 1930, rendement moyen, 3,82 % ; 1931, 4,12 % ; 1932, 3,83 % ; 1933, 4,07 % ; 1934, 4,16 % ; 1935, 5,01 % ; fin août 1936, 4,62 %. La dévaluation, décidée à fin septembre 1936, provoqua le rapatriement d'un flot de capitaux suisses réfugiés à l'étranger, et la réapparition de quantités considérables d'or et de devises cachés. Ces capitaux absorbèrent des obligations d'Etat, dont le rendement diminua : fin 1936, rendement moyen, 3,55 % ; fin 1937, 3,22 %. Les craintes suscitées par l'état politique mondial firent changer la situation : fin 1938, rendement moyen, 3,32 % ; fin 1939, 4,25 % ; 7 mai 1940, 4,69 %. Vu les mesures prises, et la mobilisation de capitaux énormes affectés à la défense nationale, le rendement des fonds d'Etat demeura presque stable : 1940, 3,80 % ; 1941, 3,27 % ; 1942, 3,32 % ; 1943, 3,29 % ; 1944, 3,33 % ; 1945, 3,26 %. La prospérité d'après-guerre et le développement de l'épargne augmentèrent bientôt la masse des fonds en quête de placement ; d'où baisse continue du taux des fonds d'Etat et des obligations suisses : 1946, rendement moyen, 3,20 % ; 1947, 3,35 % ; 1948, 3,32 % ; 1949, 2,70 % ; 1950, 2,90 % ; 1951, 2,99 % ; 1952, 2,78 % ; 1953, 2,33 % ; mars 1954, 2,20 %.

* * *

L'indice suisse du coût de la vie s'est inscrit à 170,5 (août, 1939 = 100) à fin juin 1954. Il s'est élevé de 0,2 % depuis la fin du mois précédent. Les hausses de prix enregistrées pour diverses denrées alimentaires ont été quelque peu compensées par un léger recul des prix des combustibles. L'indice du groupe alimentation est 186,8 ; le chauffage et l'éclairage, 138 ; le nettoyage, 204,2. Les indices des groupes

habillement, loyers et divers ont été repris, sans changement, à 215,2, 123 et 153,8.

* *

Les prix de gros. L'indice, qui comprend les principaux produits alimentaires non travaillés et les principales matières premières et auxiliaires, s'est inscrit à 214,9 à fin juin 1954 (août 1939 = 100). Il s'est élevé de 0,3 % depuis fin mai. Cette évolution tient surtout à une augmentation des prix moyens du bétail d'abattage, des œufs, des pommes de terre de table, du café, du sucre et des fèves de cacao. L'influence de ces hausses a été atténuée par des baisses de prix pour le coton brut, la soie grège, le fer brut de fonderie, l'huile de chauffage et les huiles lubrifiantes.

* *

Le billet de dix francs. Le Conseil fédéral a approuvé la décision du Conseil de banque d'émettre des billets de banque d'une valeur nominale de 5, 10, 20, 50, 100, 500 et 1000 francs. L'émission de la coupure de 10 francs ne pourra cependant pas avoir lieu immédiatement, les travaux préparatoires exigeant un certain temps.

* *

Le travail des étrangers en Suisse. Le nombre des permis de séjours accordés pour la première fois à des travailleurs étrangers, dans le cadre des compétences cantonales, s'est élevé, pendant le mois de mai 1954, à 25.430, contre 23.596 pendant le même mois de l'année dernière.

* *

Les réserves de crise, annoncées au délégué fédéral aux possibilités de travail, ont dépassé le montant de 200 millions. Cette somme a été réunie par 1200 entreprises. L'augmentation enregistrée depuis le début de l'année, dans la plupart des branches industrielles, est plus importante que durant la même période de 1953.

* *

La Chambre suisse de l'horlogerie, réunissant les délégués de toute l'industrie horlogère de notre pays (2000 entreprises et 60.000 ouvriers et employés), a tenu à Douanne, le 18 juin, son assemblée générale qui a exprimé « sa grave inquiétude, en raison des multiples menaces qui pèsent actuellement sur les possibilités d'importation aux Etats-Unis des produits horlogers suisses ». Une décision protectionniste, si elle devait être prise par Washington, compromettrait les échanges commerciaux, pour le motif que la Suisse trouve une part appréciable de ses ressources en dollars dans ses livraisons de produits horlogers aux Etats-Unis. On ne comprendrait pas que, au moment où le gouvernement américain se fait le champion d'un programme prévoyant le développement des échanges et l'abaissement des droits de douane, il augmente le niveau de ceux en vigueur depuis presque vingt ans, en vertu d'un accord commercial réciproquement avantageux.

* *

L'affaire des tarifs douaniers. Le président Eisenhower a accepté les recommandations de la Commission fédérale des tarifs, tendant à un relèvement des droits de douane sur les montres. A la suite de cette décision, les droits de douane sur les montres à ancre et les montres ne contenant pas plus de 17 rubis subissent, à partir du 28 juillet 1954,

des augmentations allant jusqu'à 50 %. La nouvelle a soulevé une vive émotion en Suisse.

* *

Le protectionnisme américain. Notre industrie horlogère n'est pas seule à lutter contre le protectionnisme des Etats-Unis. Il en est de même pour notre industrie des machines, ainsi que l'a exposé M. Walter Boveri, président du conseil d'administration de Brown, Boveri et Cie, à l'assemblée générale de cette société.

* *

Les recettes douanières ont atteint, en juin 1954, 62,6 millions de francs. Dans ce montant figurent 9,7 millions provenant de l'imposition fiscale du tabac, dont les recettes sont destinées à couvrir la participation de la Confédération à l'AVS, et 14,1 millions provenant des droits de douane sur les carburants, dont 50 % est réparti entre les cantons. Il reste donc 45,8 millions à la disposition de la Confédération, soit 7 millions de plus que pour le mois correspondant de l'année précédente. Pendant les six premiers mois de 1954, ces recettes se sont élevées à 247,3 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 25,6 millions comparativement à la même période de 1953.

* *

Le marché de l'électricité. L'Union des centrales suisses d'électricité, dont les 390 membres fournissent de l'énergie électrique à plus des neuf dixièmes de la population helvétique note, dans son rapport annuel, que la bonne marche de notre économie a d'heureuses répercussions sur le marché de l'électricité. En 1953, on a livré en tout, dans le pays, 12.452 millions de kWh, ce qui représente 3,4 % de plus que l'année 1952 et constitue un nouveau record.

* *

Le commerce extérieur suisse, durant le premier semestre de 1954, accuse, avec 2682,8 millions de francs, un accroissement d'un dixième par rapport au premier semestre de 1953, aussi bien en valeur qu'en quantité. Le volume des marchandises reçues de l'étranger dépasse d'un tiers le niveau correspondant de la dernière année d'avant-guerre, mais est bien inférieur au résultat enregistré en 1951. Les exportations totalisent 2459,1 millions de francs et n'ont guère évolué en comparaison des chiffres des six premiers mois de l'année précédente. Quantitativement, nos envois à l'étranger accusent cependant une légère avance de 1,1 %. — Par suite d'une forte plus-value des importations, l'évolution de notre balance commerciale s'est modifiée en regard de la période correspondante de 1953 : en lieu et place du faible solde actif caractérisant le premier semestre de 1953, le bilan résultant de nos échanges de marchandises avec l'étranger boucle, cette fois, par un excédent d'importation de 223,7 millions de francs. Les importations mensuelles de janvier à juin 1954 sont, sans exception, supérieures en valeur à celles des six premiers mois de 1953.

* *

La concurrence automobile. Les « Annales suisses d'économie des transports » publient un article sur les pertes que fait subir aux chemins de fer la concurrence automobile, soit, en moyenne, 143 millions de francs par an (101 millions pour le trafic marchandises et 57 millions pour le trafic voyageurs). On constatera que l'addition de ces

deux derniers chiffres ne fait pas 143 millions de francs. Il faut préciser, en effet, que l'automobile n'occasionne pas que des pertes au chemin de fer : elle lui apporte aussi du trafic et les recettes afférentes (transport des véhicules routiers et des carburants), montant que l'auteur de l'article déduit de la perte moyenne, par 15 millions de francs.

* *

Suède et Suisse. La durée de validité de l'accord du 20 juin 1951, réglant les échanges commerciaux entre la Suisse et la Suède, vient d'être prorogé jusqu'au 31 mai 1955. Les listes de contingents valables continueront à être applicables pour la nouvelle année contractuelle.

* *

Un accord commercial entre la Suisse et la Tchécoslovaquie, récemment conclu à Prague, prévoit la livraison à notre pays du houblon, du malt, du sucre, des automobiles, des motocyclettes, des produits mécaniques et textiles, de la verrerie, de la céramique chimique et du bois. La Suisse fournira des pommes, du bétail laitier et reproducteur, des colorants, des articles d'horlogerie, des produits industriels, des roulements à billes.

* *

Dans la bonneterie. Le rapport annuel de l'Association suisse de l'industrie de la bonneterie fait état de la création d'une position douanière spéciale pour les bas confectionnés entièrement avec des fibres synthétiques. Les fabricants suisses sont donc plutôt optimistes. L'écoulement a été bon dans l'industrie des vêtements de dessus, car la mode a favorisé la vente des pullovers. Pourtant, là aussi, une forte concurrence étrangère se manifeste. La branche des sous-vêtements a été bien occupée. On remarque une pression sur les prix de base. La concurrence extrêmement vive qui règne dans le secteur des articles de bonneterie et des articles tricotés résulte notamment des fortes importations. Celles-ci furent de 4454 quintaux et de 34.1 millions de francs l'an dernier ; elles accusent, par rapport à celles de 1952, une augmentation quantitative de plus de 20 % et une augmentation de valeur d'environ 7 %. L'exportation, heureusement, compense cela jusqu'à un certain point. Elle a passé de 5221 quintaux en 1952 à 5974 quintaux en 1953 ; sa valeur s'est accrue, dans la même période, de 35,4 à 43,9 millions de francs.

* *

Dans l'agriculture. Le comité de l'Union suisse des paysans a pris connaissance des résultats des négociations engagées avec les autorités fédérales depuis la décision concernant la baisse du prix du lait au producteur. Une série de mesures pratiques ont été décidées pour la suite des discussions. Elles auront pour but d'améliorer le revenu de l'agriculture. Première mesure : l'extension de la surface cultivable. De plus, mesures en faveur des petites entreprises agricoles et de l'élevage dans les régions montagneuses ; diminution la plus rapide possible de la consommation de fourrages étrangers.

* *

L'abondance de la production laitière actuelle s'explique du fait que, depuis ce printemps, notre troupeau national compte environ 3000 vaches de plus qu'en 1953. Les récoltes de fourrage vert ont été très bonnes jusqu'à maintenant.

Le prix de la viande. La Coopérative suisse pour l'approvisionnement en bétail de boucherie et en viande annonce que, par des mesures tendant à décharger le marché et par la diminution de l'élevage du gros bétail et des porcs, il a été possible d'adapter la production aux possibilités de placement. Peu à peu, l'équilibre s'établit entre l'offre et la demande ; les prix à payer aux producteurs se stabilisent lentement. Le gros bétail de boucherie a atteint le prix indicatif moyen. Quant au marché des porcs, il atteindra vraisemblablement, cet automne, la limite supérieure du prix autorisé.

* *

Le relevé des salaires, effectué en octobre 1953 et dont les résultats définitifs viennent d'être publiés, indique une augmentation moyenne du salaire des ouvriers, de 123 % par rapport à 1939, de 9 % depuis 1949 et de 1 % depuis 1952. Pour les employés, l'augmentation est de 98 % respectivement de 10 à 2 %.

* *

L'effort des communes jurassiennes pour rembourser des dettes qu'elles avaient dû contracter pendant la crise d'avant-guerre est signalé dans le bulletin du Grand Conseil : Saint-Imier, dont la dette s'élevait à 4,600,000 francs en 1938, l'a réduite à 44,000 francs en 1950 ; à Villeret, la dette publique a passé de 908,000 francs à 83,000 ; Sonceboz a abaissé la sienne de 681,000 à 147,000 francs ; Renan enregistre une diminution de 943,000 à 76,000 francs. Ces chiffres illustrent la prospérité actuelle du Jura sud.

ORGANES DE L'ADIJ

Adm. du bulletin: R. STEINER. **Resp. de la rédaction:** MM. REUSSER et STEINER
Publicité Par l'administr. du Bulletin — **Editeur:** Imp. du Démocrate S.A., Delémont
Présid. : F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. **Secrét. :** R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 83
Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ : Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— **Prix du numéro :** Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source